



**Service Enfance des Hauts-d'Anjou**

65 rue Nationale  
Châteauneuf-sur-Sarthe  
49330 LES HAUTS-D'ANJOU  
02.44.87.21.70  
[enfance@leshautsdanjou.fr](mailto:enfance@leshautsdanjou.fr)

Le présent règlement, approuvé par le Conseil municipal des Hauts-d'Anjou, en date du 18 mai 2021 régit le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Ce service n'est pas à caractère obligatoire.

Toute famille qui n'est pas à jour dans le règlement de ses factures ne pourra s'inscrire pour une nouvelle année.

Cette structure d'accueil et d'animation est ouverte les mercredis, petites et grandes vacances sur Châteauneuf-sur-Sarthe.

Elle permet aux enfants de se détendre, de s'amuser, de découvrir des activités, des jeux nouveaux, différents, de rencontrer et d'échanger avec d'autres enfants, d'autres adultes... ainsi il contribue à son épanouissement.

Il s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans, scolarisés.

## 1) Modalité d'admission dans le Service Enfance

### INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire.

Un dossier d'inscription doit obligatoirement être rempli et complet, même en cas d'utilisation occasionnelle ou d'urgence.

Un enfant qui n'a pas de dossier référencé ne pourra être accueilli, il vous est conseillé de remplir un dossier même si vous n'utilisez pas les services, même pour un imprévu.

- 1) Votre enfant est connu de nos services,
  - Et vous avez accès au Portail Famille, vous devez :
    - o Vous connecter et vérifier les informations sur votre dossier. Vous pouvez apporter des modifications si nécessaire tels qu'un changement d'adresse, de situation familiale, de numéro de téléphone...
    - o Remplir le planning de votre enfant avec les réservations de repas.



Pour vous connecter : [www.leshautsdanjou.fr](http://www.leshautsdanjou.fr) ► en 1 clic ► Portail Famille  
Le changement de classe se fera automatiquement sur le logiciel.

- Et vous n'avez pas accès au Portail Famille, contactez-nous pour recevoir le dossier d'inscription.

- 2) Votre enfant n'est pas connu de nos services, vous trouverez un dossier d'inscription complet sur le site [www.leshautsdanjou.fr](http://www.leshautsdanjou.fr), en mairie déléguée ou à l'accueil de loisirs.

### HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert :

Péricentre	7h30 à 8h30
Centre de loisirs	8h30 à 17h30
Péricentre	17h30 à 18h30

Une arrivée échelonnée des enfants est possible jusqu'à 9h30.

Pour les demi-journées, les horaires pour emmener ou récupérer son enfant sont 12h ou 13h30.

Passé ces horaires, la demi-journée vous sera facturée en plus.

### TARIFS

	Journée avec repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas		Tarif péricentre	Supplément sortie
	CCVHA*	Hors CCVHA	CCVHA*	Hors CCVHA	CCVHA*	Hors CCVHA		
- De 400€	6.80 €	8.15 €	4.80 €	5.75 €	2.80 €	3.35 €	1€ par ½ heure Toute ½ heure commencée sera facturée	5€/jour
De 401€ à 524€	10.80 €	12.95 €	7.80 €	9.35 €	4.80 €	5.75 €		
De 525€ à 780€	12.80 €	15.35 €	8.80 €	10.55 €	5.80 €	6.95 €		
De 781 à 1036€	13.30 €	15.95 €	9.30 €	11.15 €	6.30 €	7.55 €		
+ de 1036€	13.80 €	16.55 €	9.80 €	11.75 €	6.80 €	8.15 €		

\* CCVHA : Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

Majoration de 20% sur la tarification des familles résidentes hors de la CCVHA.

Pour les familles non allocataires, le QF sera calculé manuellement à partir de leurs ressources annuelles. Pour les familles ne souhaitant pas transmettre leurs ressources, le tarif maximum sera appliqué.

⚠ ATTENTION : Au-delà des horaires de fermeture de l'accueil péricentre, il vous sera facturé 2€ la demi-heure.

### RÉSERVATIONS

Le dépôt du dossier complet d'inscription est obligatoire (cf p. 2).

Les réservations se font sur le Portail Famille, par le biais de la fiche de réservations ou sur demande auprès du Service Enfance. Aucune demande non écrite ne sera validée.

Délai de réservation et d'annulation :

Présence pour :	Date limite d'inscription :
Le centre du mercredi (hors vacances scolaires)	Au plus tard le vendredi précédent la venue de l'enfant avant 10h.
Vacances scolaires	Réservation au plus tard le jeudi avant le début des vacances avant 10h.

Passé ce délai, les réservations se feront selon les places disponibles.

Annulation possible gratuite au plus tard 7 jours avant la venue de l'enfant. Passé ce délai, les réservations seront facturées.

### **REPAS**

Les repas sont équilibrés. Le déjeuner est cuisiné sur place par du personnel qualifié.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Les menus sont affichés à l'accueil de loisirs.

### **TEMPS DE REPOS ET TENUE DE RECHANGE**

Si vous souhaitez que votre enfant se repose, merci d'apporter un drap et une couverture à son nom et son doudou. Merci de prévoir également une tenue de rechange (penser à inscrire le nom des enfants sur les vêtements pour éviter les pertes).

### **RAPPELS**

- La responsabilité de l'accueil n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est entré dans la salle de l'accueil.
- **Le matin** : Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et signaler leur arrivée à l'équipe d'animation.  
**Le soir** : Tout départ d'enfant doit impérativement être signalé à l'équipe d'animation. Dans le cas contraire, la totalité du créneau sera facturé.
- L'équipe ne confiera les enfants qu'aux responsables légaux et personnes signalées dans la fiche de renseignements. Pour tout changement de personne habilitée à venir chercher l'enfant, les responsables légaux doivent impérativement informer le directeur ou la directrice par écrit.
- Si un enfant doit partir seul, les responsables légaux doivent fournir une autorisation écrite précisant l'heure du départ.
- Veiller à ce que votre enfant ne porte pas d'objets de valeurs. Si votre enfant souhaite apporter des jouets, l'équipe d'animation ne sera pas tenue responsable en cas de perte, de vol ou de casse.
- Tout enfant perturbant le bon fonctionnement de l'accueil peut voir son inscription remise en cause.

### 3) Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité et sociabilisation que les enfants peuvent s'approprier et dans lequel ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie. Pour une bonne participation de tous les enfants à l'ambiance générale du lieu où se trouve l'enfant, vous trouverez ci-dessous quelques consignes faciles à appliquer par chacun.

Tout au long de la journée, je respecte le personnel qui m'encadre ainsi que mes camarades.

#### **Avant le repas :**

Je vais aux toilettes



Je me lave les mains



Je m'installe à la place qui me revient



#### **Pendant le repas :**

Je me tiens bien à table



Je respecte la nourriture

Je parle doucement, je ne me lève pas sans raison



Je sors de table en silence et sans courir après autorisation



#### **Pendant la récréation :**

Je joue sans brutalité



Je respecte les consignes de sécurité données par le personnel de service

#### **Dans les salles de l'accueil de loisirs :**

Je respecte le matériel, je respecte les jeux de société et les jouets

Le non-respect du règlement entraînera un avertissement à signer par les responsables légaux et qui sera à remettre à la personne responsable du service.

Avec le soutien financier de :

#### 4) Coupon d'acceptation du règlement intérieur du service enfance des Hauts-d'Anjou



**Je m'appelle**

.....

J'ai compris les règles et je vais les respecter.

**Signature de l'enfant :**

Je soussigné (e)  Monsieur  Madame

Nom/Prénom.....

Responsable légal (e) de (s) enfant (s) :

.....  
.....  
.....  
.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la commune des Hauts-d'Anjou et en accepte les conditions.

**Coupon à remettre en mairie déléguée ou à la mairie des Hauts-d'Anjou**

**Signature du responsable :**